

Chancellerie fédérale  
Palais fédéral ouest  
3003 Berne

Par e-mail à :  
Stefan.Spycher@bag.admin.ch

Berne, le 31 mars 2020/LC

## **Consultation : Stratégie du Conseil fédéral pour la politique de la santé (Santé2030)**

### **Réponse de la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)**

Mesdames les Conseillères fédérales,  
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Le comité de la SSMIG vous remercie de lui offrir l'opportunité de participer à la consultation relative à la nouvelle stratégie du Conseil fédéral pour la politique de santé (Santé2030).

En décembre 2019, le Conseil fédéral a adopté sa stratégie Santé 2020-2030 basée sur sa stratégie précédente – Santé2020. Quatre défis urgents ont été définis : la transformation technologique et numérique, le vieillissement de la population, des soins de qualité et un financement viable, ainsi que les risques sur la santé en lien avec l'environnement et le travail. Bien que le Conseil fédéral n'ait pas lancé de consultation officielle sur sa stratégie, les médecins spécialistes en médecine interne générale, dont la santé est au cœur de leur travail quotidien, souhaitent faire part de leurs remarques.

#### **Appréciation générale**

Le but de cette stratégie est de se concentrer sur des priorités, mais pas de couvrir tous les défis de la politique de santé contrairement à Santé2020. La SSMIG trouve cohérent qu'après une première stratégie touchant à tous les domaines de la santé, des priorités soient posées. Deux objectifs en-dehors du domaine de la politique de santé traditionnelle ont été définis de sorte à appuyer un développement durable de la santé. La SSMIG salue cette vision qui reconnaît l'interdépendance de divers champs politiques. L'adaptation du système de santé au vieillissement de la population est l'enjeu central qui ressort de la

stratégie 2020-2030. La SSMIG soutient globalement ce cap, mais constate cependant que des problématiques sanitaires majeures n'ont pas été évoquées : l'augmentation des maladies chroniques, l'utilisation appropriée des antibiotiques, la capacité du système de santé de surmonter des crises sanitaires importantes, tel que causé actuellement par le coronavirus, ainsi que la réhabilitation au sens où les séjours en EMS ou le retour au travail des personnes ayant souffert de problèmes de santé peuvent être réduits respectivement améliorés via des mesures dans ce domaine. Dans les objectifs externes aux champs de la santé, aux côtés de l'environnement et du travail, la réduction des inégalités aurait pu être retenue.

Un système de santé « financièrement viable » fait partie des défis principaux de cette stratégie. Ces dernières années le débat public s'est principalement focalisé sur les coûts de la santé et la nécessité de faire des économies, mais « l'utilité » du système qui offre une meilleure santé aux patientes et patients avec un accès facile et universel aux prestations est trop souvent occultée. Il est primordial que la Confédération, les cantons, les politiques, les assureurs et l'ensemble de la population comprennent que les dépenses de santé vont encore augmenter, mais que cela ne constitue en soi pas un problème pour autant que les soins permettent un meilleur état de santé et restent accessibles à tout un chacun.

## **Remarques spécifiques**

### **Technologie et numérisation**

*Objectif 1 Exploiter les données de santé et les technologies*

*Promotion de la numérisation et exploitation des données (axe 1.1)*

La mise en place de bonnes conditions-cadres par la Confédération et les cantons est déterminante, notamment pour l'engagement des médecins de famille et de l'enfance au dossier électronique du patient. Le système doit être sûr et garantir la sécurité des données personnelles hautement sensibles - ce qui n'est pas le cas actuellement. La compatibilité des données doit être assurée. En l'absence d'un financement de la Confédération pour soutenir les fournisseurs de prestations dans cette transformation, les prix doivent rester acceptables.

## *Objectif 2 Renforcer les compétences en matière de santé*

### *Information optimisée des citoyens (axe 2.1)*

L'accès à l'information reste un défi majeur pour combler les inégalités. Dans ce sens, réduire les inégalités devrait aussi être une priorité parmi les objectifs externes à la politique de santé, car son impact est transversal. La SSMIG soutient le renforcement de la responsabilité personnelle uniquement dans une certaine mesure. Les chances en matière de santé augmentent si les personnes peuvent elles-mêmes déterminer leur propre vie. Il est donc attendu que la société et l'Etat favorisent les conditions dans lesquelles la population peut renforcer sa responsabilité en matière de compétences en santé. Par ailleurs, les médecins de famille et de l'enfance jouent un rôle essentiel dans le transfert de connaissances. Proches des patient-e-s, ils transmettent les informations dans un langage simple et s'assurent que le message ait été bien compris.

### *Amélioration du traitement des informations concernant la santé et les maladies (axe 2.2)*

La numérisation comme outil à des limites, elle reste fondamentalement attachée aux compétences de base nécessaire pour y accéder et l'utiliser à bon escient. Il s'agit d'une tâche des médecins internistes généralistes de soutenir les patient-e-s dans l'utilisation de moyens de prévention, diagnostic et de thérapie numérique. Bien que la révolution numérique englobe de nombreuses opportunités également dans le domaine de la médecine interne générale, un contact personnel et régulier avec son médecin traitant doit être privilégié, la lecture de données via des instruments numériques à ses limites.

## **Evolution démographique et sociale**

Le rapport mentionne qu'il faut notamment mettre l'accent sur des structures de soins ambulatoires, la SSMIG salue ce constat. Cela montre que le rôle central des médecins internistes généralistes dans le système de santé est primordial et que le rôle-clé joué par les médecins généralistes va s'accroître. Il faut donc davantage de reconnaissance et un renforcement de la médecine interne générale, ainsi que de la médecine de famille et de l'enfance dans le système pour être en mesure de faire face aux défis. La SSMIG voit également d'un bon œil le renforcement de la collaboration entre les soins de santé et l'aide sociale.

### *Objectif 3 Garantir les soins et le financement*

#### *Augmentation des effectifs du personnel dans les soins de longue durée (axe 3.1)*

Le principe de l'ambulatoire avant le stationnaire doit également prévaloir dans ce domaine. Les médecins spécialistes en médecine interne générale couvrent une part importante des besoins dans les soins de longue durée. Par ailleurs, une prise en charge interprofessionnelle dans ce domaine est tout particulièrement efficace. Le Conseil fédéral est conscient que des soins de qualité nécessitent du personnel bien formé, mais les pistes d'action proposées ne sont pas suffisamment pertinentes. Une offensive en faveur de plus de places de formation dans la médecine interne générale, mais aussi dans les autres domaines de la santé, notamment les soins infirmiers doit être une priorité pour le Conseil fédéral. Dans ce sens, la SSMIG soutient l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » de l'Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI).

#### *Optimisation du financement des soins de longue durée (axe 3.2)*

Il est essentiel d'assurer un financement pour les soins de longue durée aussi bien en ambulatoire que stationnaire. Le financement doit permettre de prodiguer des soins de longue durée interprofessionnels et intégrés. La formulation suivante est vague et doit être clarifiée par le Conseil fédéral "contrôler si les modèles actuels de financement des soins de longue durée doivent être adaptés". La SSMIG n'est pas prête à accepter n'importe quel modèle de financement.

### *Objectif 4 Vieillir en bonne santé*

#### *Renforcement de la prévention des maladies non transmissibles (axe 4.1)*

Il est nécessaire de se baser sur la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles et de poursuivre le travail dans ce domaine, mais également de mieux prendre en compte les maladies mentales. La promotion de la santé et la prévention sont des compétences de base du médecin spécialiste en médecine interne générale. Les généralistes se trouvent dans une position clé pour le traitement et la coordination des soins pour les patients multimorbides. Dans ce contexte-là, ils ont une position déterminante pour la prévention des maladies non transmissibles.

La promotion de la santé et la prévention doivent être inscrites dans une approche globale et coordonnés avec tous les acteurs de la santé. Les internistes généralistes doivent par ailleurs disposer de suffisamment de temps pour aborder ces thématiques lors des consultations.

### Promotion de la santé chez les enfants et les adolescents (axe 4.2)

Les pédiatres ne sont pas mentionnés, or ils jouent un rôle primordial en matière de promotion de la santé et prévention des enfants et des jeunes grâce à leur suivi régulier. La relation de confiance des enfants et des jeunes avec leur pédiatre les soutient à prendre des décisions éclairées en matière de santé. Cette tâche importante des médecins de famille et de l'enfance nécessite une meilleure prise en compte au niveau sociopolitique.

### **Soins de grande qualité avec un système financièrement viable**

Ce chapitre est tout particulièrement important pour les médecins spécialistes en médecine interne générale. Les internistes généralistes œuvrent au quotidien pour offrir une prise en charge de haute qualité aux patient-e-s. Pour la SSMIG il est incontestable que le système de soins doit rester financièrement accessible à tout un chacun. Raison pour laquelle la SSMIG s'engage activement dans le mouvement « Smarter Medecine – choosing wisely Switzerland ». Pour la SSMIG il est toutefois clair que les efforts sur les coûts ne doivent en aucun cas mettre en péril le système de santé.

Par ailleurs, la SSMIG regrette qu'aussi bien l'introduction à ce point, que les objectifs et défis, se focalisent en priorité et de manière démesurée sur la réduction des coûts de la santé et abordent que brièvement l'amélioration de la qualité dans les soins. L'objectif du Conseil fédéral dans le domaine de la santé devrait être d'améliorer la prise en charge des patients et leur traitement. Les conséquences positives sur les coûts qui en découlent sont certes réjouissantes pour le système de santé, mais ne devraient pas primer sur les mesures en matière de qualité.

Sensibles à la sécurité et à la qualité des soins aux patient-e-s, les médecins spécialistes en médecine interne générale investissent au quotidien en faveur du développement de la qualité. La SSMIG est un acteur-clé dans le domaine et accompagne ses membres dans la mise en œuvre de mesures de qualité.

Plusieurs passages évoquent un changement de cadre pour réduire les coûts de la santé, sans pour autant clairement expliquer ce que le Conseil fédéral sous-entend. Pour la SSMIG les changements sont acceptables dans une certaine mesure uniquement et doivent être intensément discutés avec l'ensemble des parties prenantes, dont les médecins généralistes. L'autonomie des partenaires tarifaires est un principe fondamental, qui doit en aucun cas être remis en question.

Il est également regrettable que la qualité soit réduite aux "soins superflus, insuffisants et inadéquats".

## *Objectif 5 Augmenter la qualité des soins*

### *Renforcement des soins coordonnés (axe 5.1)*

Les soins coordonnés revêtent d'une importance certaine pour tendre vers une amélioration du système de soins. Ce sont les soins coordonnés qui permettront d'ailleurs le renforcement de la qualité et l'économicité des soins de santé (révision LAMal). Les internistes généralistes coordonnent l'ensemble de la prise en charge des patient-e-s et pilotent les traitements, ils sont donc au cœur du système de soins coordonnés. Pour la SSMIG la coordination des soins doit aller de pair avec une collaboration interprofessionnelle des professionnel-le-s de la santé, dont l'impact est positif sur le système de soins : diminution du taux d'hospitalisation et réhospitalisation, meilleure satisfaction des professionnel-le-s de la santé et donc leur maintien dans la profession, etc. Les conditions-cadres pour permettre une meilleure coordination et donc la pratique réussie de la collaboration interprofessionnelle doivent être définies. La prise en charge interprofessionnelle n'est aujourd'hui pas compensée pour la majeure partie des professionnel-le-s de la santé non médecins. Une rémunération adéquate de l'ensemble des professionnel-le-s de la santé est dans ce sens essentielle.

Comme mentionné plus haut, l'accent est mis en priorité sur les coûts au lieu de la qualité. Ce qui est entendu par un changement du système d'indemnisation, comme proposé par le Conseil fédéral, doit être clarifié et intensément débattus avec tous les professionnels de la santé et les médecins. La SSMIG défend le principe d'autonomie tarifaire.

### *Amélioration des traitements médicaux (axe 5.2)*

Tendre vers une amélioration des traitements médicaux fait partie intégrante de la profession du médecin. La SSMIG soutient l'accent particulier mis sur les patients multimorbides. Mais la qualité englobe bien d'avantage que les aspects mentionnés. Ils doivent être conformes aux connaissances scientifiques, sûrs, centrés sur la personne, fournis en temps opportun, équitables, intégrés et efficaces – en évitant toutes formes de gaspillage.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Institute of Medicine (2001), Crossing the Quality Chasm: a New Health System for the 21st Century, The National Academies Press. In : Organisation mondiale de la Santé, Organisation de Coopération et de Développement Économiques et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement/La Banque mondiale. 2019. La qualité des services de santé : un impératif mondial en vue de la couverture santé universelle. URL : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/324737/9789242513905-fre.pdf> (consulté le 04.03.2020).

## *Objectif 6 Maîtriser les coûts et décharger les ménages à faible revenu*

### *Aiguillage de l'évolution des coûts (axe 6.1)*

La maîtrise de l'augmentation des coûts va de pair avec le renforcement de la qualité dans les soins. La formulation suivante est vague : « le cadre de l'assurance obligatoire des soins doit être adapté de manière à ce que la hausse des coûts reste dans les limites acceptables ». Le Conseil fédéral doit impérativement clarifier ce qu'il sous-entend. Un système de santé basé sur la médecine de famille permet de résoudre 95% des cas de manière économique - ce rôle est encore trop peu accepté. Les spécialistes en médecine interne générale s'engagent énormément en faveur de la prévention, ce travail de grande qualité qui permet également de réduire les coûts manque de reconnaissance. Les conditions-cadres qui permettront de rendre la profession attractive pour les futures générations de médecins de famille et de l'enfance, et de garantir ainsi les soins médicaux de base, n'ont toujours pas été définies.

### *Optimisation de la réduction individuelle des primes (axe 6.2)*

Agir en faveur de la réduction des inégalités aurait un impact direct sur cet axe. Actuellement environ 20% de la population Suisse renonce à consulter un médecin pour des raisons financières. Des mesures doivent être trouvées pour que les personnes ayant de bas revenu ne renoncent pas aux soins.

## **Chances de vivre en bonne santé**

La SSMIG salue l'inclusion des déterminants sociaux de la santé et d'objectifs extérieurs à la politique de santé à la stratégie. Les différents domaines politiques, que ce soit l'environnement, le travail, l'éducation ou l'économie influencent les chances de vivre en bonne santé. A l'avenir les différentes politiques sectorielles devraient elles aussi intégrer le principe de la santé des leurs objectifs.

## *Objectif 7 Améliorer la santé grâce à un meilleur environnement*

### *Réduction des risques sanitaires liés à l'environnement (axe 7.1)*

La santé est une thématique transversale et nécessite des actions dans d'autres champs. L'environnement joue un rôle incontestable et toujours plus important, raison pour laquelle la SSMIG soutient l'engagement dans ce domaine.

### *Préservation et promotion de la qualité de la nature et du paysage (axe 7.2)*

La SSMIG soutient également cet axe politique. Il s'agit d'éléments essentiels au bien-être de la population.

*Objectif 8 Mettre l'accent sur la santé au travail*

*Prévention des retombées négatives des nouvelles formes de travail sur la santé (axe 8.1)*

La SSMIG salue la prise en considération de cette thématique. Les nouvelles formes de travail augmentent et fragilisent incontestablement l'état de santé de la population et nécessitent donc un suivi particulier. L'ensemble des professionnel-le-s de la santé sont touchés. L'augmentation des tâches administratives chez les médecins liée entre autres à la numérisation nuit à leur santé. Des mesures doivent donc être prises.

*Promotion d'un environnement de travail sain (axe 8.2)*

La flexibilisation des horaires de travail et les longues heures de travail d'affilée, qui concernent entre autres les médecins et les autres professionnels de la santé, doivent aussi être considérées de manière critique. Elles peuvent avoir un impact non négligeable sur la santé des travailleurs mais aussi sur la qualité des soins. Le système de santé a besoin de professionnel-le-s de la santé en bonne santé physique et mentale. La SSMIG s'engage pour des conditions de travail qui permettent une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux, nos salutations distinguées.

**Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)**



*Drahomir Aujesky*  
Prof. Dr. med.  
Co-Président



*Regula Capaul*  
Dr. med.  
Co-Présidente